

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1057 portant augmentation de salaire des guides et bergers de la milice indigène.

n° 1057

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 octobre 1939

Numéro JO
n° 515 du 31/10/1939

Date du numéro
31 octobre 1939

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision n° 609 du 23 septembre 1933 autorisant le recrutement de deux auxiliaires indigènes (guides)

Vu l'arrêté du 13 janvier 1935 portant autorisation de recruter douze « bellahs » (bergers) pour le peloton méhariste

Sur la proposition du capitaine commandant la milice indigène.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le salaire mensuel des berLers et des guides des pelotons méharistes de la milice indigène est fixé uniformément à 150 francs pour compter du 1er octobre 1939. Art.2. — La dépense est imputable au

chapitre 4, article 12, paragraphe 4 du budget local de l'exercice en cours. Art. 3. — Le capitaine commandant la milice indigène est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée.

Hubert DESCHAMPS.